

Quant aux races bôvines et ôvines, vous ferez acte de prudence, messieurs, en n'introduisant, tout d'abord, dans la ferme, que des animaux parfaitement acclimatés.

Il serait, peut-être, peu avantageux de peupler la basse-cour avant d'avoir tous les excédans de nourriture animale et végétale qui en font ordinairement les frais.

#### DU PRIX DE LA PENSION.

Vous devrez fixer, messieurs, le prix de la pension des élèves des deux classes, de manière à mettre, en peu de tems le directeur en état de soutenir l'école, par ses propres forces.

Les services actifs que les élèves rendront à la ferme doivent venir en atténuation de la retribution pécuniaire qu'ils seront tenus de payer; c'est pourquoi, il est convenable d'apprécier ces services à leur juste valeur.

J'établis une très grande différence entre les prix des pensions des deux degrés. En effet, nous devons attendre beaucoup plus de travail effectif des élèves de la troisième catégorie, habitués, dès leur bas âge, aux travaux rustiques, que de ceux de la deuxième qui n'en n'ont aucune idée. D'autre part, ces derniers nécessitent des frais considérables d'enseignement théorique auxquels sont étrangers les élèves de troisième degré.

A la question qui fait l'objet de ce paragraphe, se rattache essentiellement celle que je vais traiter.

#### TOUS LES TRAVAUX DE LA FERME SERONT-ILS EXÉCUTÉS PAR LES ÉLÈVES ?

Je commence par dire, oui, tous les travaux de la ferme doivent être exécutés par les élèves qui y concourent, chacun selon son aptitude et sa force physique. Mais, pour cela, il faut que les élèves du troisième degré soient assez nombreux pour que la majeure partie des travaux puissent être exécutés par eux, et que les élèves du 2<sup>me</sup> degré n'aient qu'un peu d'aide à leur donner.

Cette question, Messieurs, est une des plus importantes de toutes celles que j'ai

traitées, et je puis dire que c'est à elle que je dois l'idée d'une école mixte. Je n'ai pas voulu en faire l'argument principal en faveur de ce genre d'école, cependant, il est tout aussi péremptoire que celui que j'ai mis à sa place.

En effet, M. M. supposons que vous ne votiez que pour une école du deuxième degré, destinée à former des chefs d'exploitation; de quelle nature seront les élèves qui viendront à votre école? Ce seront des fils de propriétaires ou de riches fermiers. Ces jeunes gens, pour être en état de suivre fructueusement les cours de cette école, devront avoir reçu une certaine instruction préparatoire. Ils auront donc été élevés jusque là, loin des champs et dans la plus profonde ignorance des travaux de culture; leurs bras ne seront point accoutumés à la fatigue et leurs corps à supporter le chaud et le froid. Quels travaux serez vous en droit d'attendre de ces natures délicates? certainement, par un exercice modéré et progressif, on arrivera à faire de ces jeunes gens des hommes robustes et aguëris, mais les travaux d'une ferme ne peuvent pas être soumis à de pareilles éventualités; ils doivent s'exécuter, à jour et à heures fixes, par un personnel préparé d'avance. Il n'est personne de vous, Messieurs, qui ne soit pénétré de cette grande vérité, qu'il n'y a pas de succès à espérer en agriculture sans activité et sans exactitude.

Si donc, à côté de ces élèves, nous ne plaçons d'autres élèves plus robustes et habitués aux travaux des champs, c'est à dire, des élèves du troisième degré, comment s'exécuteront les travaux de notre ferme? Nous serons contraints d'entretenir un personnel actif, à gages très onéreux, et tellement onéreux, qu'une ferme ainsi organisée ne pourrait se soutenir que par une subvention annuelle ou en imposant aux élèves un prix de pension exorbitant.

Cette dernière question doit fixer particulièrement votre attention.

Messieurs, je ne saurais entrer plus avant dans le sujet que je viens de traiter